

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Cette formation détaille le fonctionnement d'un collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT), et fournit les clés pour organiser et animer ces réunions rassemblant les acteurs du chantier.

Objectifs opérationnels

- Appliquer une démarche évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise
- Rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels
- Définir un plan de prévention
- Appliquer des méthodes et outils pour l'élaboration ou l'amélioration du document unique

Public Concerné

- Chefs d'établissements
- Préventeurs, HSE
- Responsable d'exploitation

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Parcours pédagogique

Contextes juridiques et champs d'application

- Origine de l'obligation d'établissement du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)
- Obligation de l'employeur
- Sanctions en cas de non-respect

Objectifs, utilité du DUERP

- Structure du DUERP
- Contenus, méthodes

Rôles des institutionnels, des organismes de la prévention et des autorités

- Médecine du travail
- Inspection du travail
- Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île-de-France (CRAMIF)
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)
- Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBT)

Préparation de la démarche

- Description de l'entreprise et de son activité
- Identification des dangers et des situations d'exposition des travailleurs

Évaluation et hiérarchisation des risques

- Classement grâce à des critères propres à l'entreprise (basés sur la probabilité d'occurrence, la gravité, la fréquence)
- Nombre de personnes concernées
- Perception des risques dans l'entreprise
- Suppression des risques
- Prévention collective
- Prévention individuelle
- Prioriser les mesures de prévention à mettre en place
- Facteurs réducteurs

Élaboration du programme d'actions de prévention

- Mesures de prévention primaire, secondaire, tertiaires pertinentes discutées au sein de l'entreprise
- Facteurs réducteurs

Avis des instances représentatives du personnel

- Formalisation par le chef d'entreprise
- Plan d'actions (avec échéancier, moyens à mettre en oeuvre)

Mise à jour du DUERP

Consultations, tenues à disposition, transmission du DUERP
Bilan annuel

Cette formation est également réalisable en classe virtuelle.

Méthodes et moyens pédagogiques

METHODES PEDAGOGIQUES

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'exercices d'application et de partages d'expériences

RESSOURCES PEDAGOGIQUES

Les ressources pédagogiques (supports de cours et documentations complémentaires jugées utiles par l'intervenant) sont remises lors de la formation par un lien de téléchargement reçu par mail.

MOYENS TECHNIQUES

La conception pédagogique prévoit l'utilisation d'un équipement et de supports multimédias animés par l'intervenant.

Avant la formation, l'apprenant renseigne en ligne sur invitation de connexion, un questionnaire d'Analyse du besoin afin :

- Que le Formateur prenne connaissance de son activité et de son environnement de travail, de son niveau de compétence, de ses préférences d'apprentissage et des questions techniques particulières qu'il souhaite aborder
- De valider que les objectifs opérationnels mentionnés dans la Fiche programme correspondent à ses attentes
- De confirmer qu'il dispose des connaissances minimales ou prérequis mentionnés pour suivre avec aisance la formation (les solutions nécessaires pour les atteindre seront étudiées en amont de la formation).
- D'exprimer en confidentialité, l'existence d'un handicap à prendre en compte par le Référent Handicap au niveau des moyens d'apprentissage

Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur HSE, préventeur santé sécurité au travail ou coordonnateur SPS.

Méthodes et modalités d'évaluation

EVALUATION DES ACQUIS THEORIQUES ET/OU PRATIQUES

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel.

Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant.

La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

MESURE DE LA SATISFACTION DES APPRENANTS

Cette évaluation individuelle réalisée en ligne en fin de formation, mesure le niveau de satisfaction de l'organisation et des conditions d'accueil, des qualités pédagogiques du formateur ainsi que des méthodes, moyens et supports d'apprentissage utilisés.

Elle fait l'objet d'un enregistrement en vue de l'analyse et du traitement des appréciations formulées.

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com